



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

Président : M. Vincent Herry.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié.

Mrs Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Martial Vié.

Absents excusés : Mme Valentin Fabienne (pouvoir à Vincent Herry),
M. Jean-Pierre Delhotal,
M. Dominique Dutoit,
M. Jean-François Prioux (M. Delhotal)

Secrétaire : Mme Michelle Soullié

Ouverture de la séance à 19 h 00

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Président, Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'à la demande de M. le Maire, il souhaite rajouter un point dans la rubrique divers, concernant le mode de publicité à prévoir afin d'avertir la population sur le projet de modification simplifiée du PLU.

Sans objection du Conseil Municipal, M. le Président présente l'ordre du jour.

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2017.
- Mise en place d'une ligne de trésorerie.
- Mise en place de la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité,
- Publicité auprès de la population sur le projet de modification simplifié du PLU de la Commune.

1. *Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2017:*

Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2017. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal,

Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. *Mise en place d'une ligne de trésorerie:*

Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, donne la parole à Mme Martine Delhotal, Adjointe chargée des finances, afin qu'elle explique, au Conseil Municipal, les motivations de cette mise en place. Madame Martine Delhotal explique qu'actuellement, du fait du versement tardif de certaines dotations (FCTVA – Droit de mutation), il n'est pas possible d'honorer les factures de dépenses d'investissement des travaux effectués en début d'année.

De plus, il ne nous est pas possible de demander le versement des subventions notifiées, en particulier pour les travaux d'enfouissement route de La Ferté Alais, tant que ces travaux n'ont pas été payés.

De ce fait, Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, propose de créer une ligne de trésorerie à la Caisse d'épargne afin de couvrir au jour le jour les dépenses et ce, en attendant le versement des recettes attendues.

Le montant demandé est de 60.000 € avec un taux d'intérêt de 0.75 % tout compris, une commission d'engagement de 500 € et sans frais de dossier. La durée du contrat est de 364 jours.

Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, soumet au vote cette proposition et demande au Conseil Municipal de donner tout pouvoir Monsieur le Maire pour réaliser et signer toutes les pièces nécessaires à la création de cette ligne de trésorerie.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. *Mise en place de la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité :*

Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint rappelle que la Commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture. M. Vincent Herry, 1^{er} Adjoint commente les modalités de mise en place de la dématérialisation de télétransmission des actes de la commune.

Après son exposé M. Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, demande au Conseil Municipal s'il y a des questions sur ce point.

Sans question, Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, soumet au vote cette proposition et demande au Conseil Municipal de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Publicité auprès de la population sur le projet de modification simplifiée du PLU de la Commune :

Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que, selon la procédure du projet de modification simplifiée du PLU, lancée le 12 avril 2017 et après consultation des PPA, la phase suivante est la mise à disposition au public du projet et qu'il est nécessaire de déterminer le mode de publicité à mettre en place pour en informer l'ensemble des administrés et ce, selon l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme.

Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, propose de mettre en place les modes de publicité suivants :

- Affichage sur le panneau d'affichage municipal,
- Publication sur le site internet de la Commune,
- Information dans les boîtes aux lettres.

Monsieur Vincent Herry, 1^{er} Adjoint, soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 11

Vincent HERRY,
1^{er} Adjoint